

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
29

Conseillers en  
fonction :  
29

Conseillers  
présents :  
29

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 8 juin 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**7/ Désignation des membres du conseil municipal dans les instances externes : Aasbr, Clect, Oscal, représentant des propriétés communales, paroisse catholique, commission de contrôle des listes électorales**

**a) Désignation des membres du conseil municipal à l'Association pour l'Action Sociale du Bas-Rhin (AASBR)**

L'AASBR est le délégataire actuel du multi-accueil de la rue des Vignes, du multi-accueil de l'Allée St Sauveur le Vicomte ainsi que du service RAM.

La commune est membre de l'association et dispose d'un siège à son conseil d'administration avec voix délibérative.

Il appartient au Conseil municipal, nouvellement installé, de désigner, en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant.

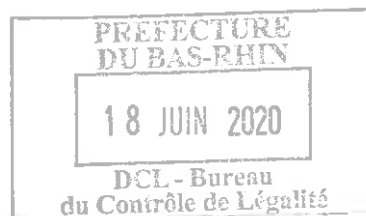
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à la présente désignation sans recourir au scrutin secret.

DESIGNE Mme Claudia CARADONNA en tant que membre titulaire pour siéger au conseil d'administration de l'AASBR et M. Denis SCHANN en tant que membre suppléant.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Cécile DELATTRE



COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
29

Conseillers en  
fonction :  
29

Conseillers  
présents :  
29

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 8 juin 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**7/ Désignation des membres du conseil municipal dans les instances  
externes : Aasbr, Clect, Oscal, représentant des propriétés communales,  
paroisse catholique, commission de contrôle des listes électorales**

*b) Désignation des membres du conseil municipal à la Commission locale d'évaluation  
des transferts de charges (Clect)*

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, la Clect est chargée  
d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'Eurométropole.

Il appartient au Conseil municipal, nouvellement installé, de désigner, en son sein un  
représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à la présente désignation sans recourir au scrutin secret.

DESIGNE Mme Cécile DELATTRE en tant que membre titulaire pour siéger à la Clect et  
M. Daniel CHAMBET en tant que membre suppléant.



Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Cécile DELATTRE



COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
29

Conseillers en  
fonction :  
29

Conseillers  
présents :  
29

Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 8 juin 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**7/ Désignation des membres du conseil municipal dans les instances externes : Aasbr, Clect, Oscal, représentant des propriétés communales, paroisse catholique, commission de contrôle des listes électorales**

*c/ Désignation des membres du conseil municipal au Comité de l'Office des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs (OSCAL)*

Conformément à ses statuts, l'OSCAL est composé de 18 membres répartis paritairement entre :

- le « collège municipal » : 9 membres, dont le Maire et 8 personnes proposées par le conseil municipal en son sein ou émanant des structures municipales,
- le « collège des associations » : 9 membres dont 5 sont issus des associations sportives et 4 des associations culturelles.

Il appartient au conseil municipal d'élire les membres du « collège municipal ». L'élection se fait au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à la présente désignation sans recourir au scrutin secret.  
DESIGNE en qualité de représentants du « collège municipal » au sein de l'OSCAL :

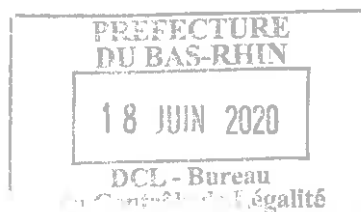
1. M. Guillaume GRIMMER,
2. Mme Isabelle UNTEREINER,
3. M. Frédéric SCHALL,
4. M. André ROTH,

5. M. Christian OST,
6. Mme Sandra PETER,
7. Mme Chantal BRAYER,
8. M. Eric KREINER.

Adopté à la majorité  
23 voix pour  
4 voix contre (IRION, MOSSER, DJELLAT, GUTH)  
2 abstentions (LOTZ, DUBOIS)



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Cécile DELATTRE



COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
29

Conseillers en  
fonction :  
29

Conseillers  
présents :  
29

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 8 juin 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**7/ Désignation des membres du conseil municipal dans les instances  
externes : Aasbr, Clect, Oscal, représentant des propriétés communales,  
paroisse catholique, commission de contrôle des listes électorales**

*d/ Désignation de membres du conseil municipal en tant que représentants des  
propriétés communales*

La commune est propriétaire de locaux dans des entités plurielles nécessitant la participation à des assemblées générales ou autres instances. C'est notamment le cas des locaux abritant les deux multi-accueils communaux.

Dès lors, il conviendrait de désigner deux conseillers municipaux, un titulaire et un suppléant, pour représenter la commune lors de ces instances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à la présente désignation sans recourir au scrutin secret.

DESIGNE M. Denis SCHANN en tant que représentant titulaire et Mme Claudia CARADONNA en tant que membre suppléant.



Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Cécile DELATTRE



COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
29

Conseillers en  
fonction :  
29

Conseillers  
présents :  
29

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 8 juin 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**7/ Désignation des membres du conseil municipal dans les instances  
externes : Aasbr, Clect, Oscal, représentant des propriétés communales,  
paroisse catholique, commission de contrôle des listes électorales**

*e) Désignation de membres du conseil municipal en tant que représentant auprès de la  
paroisse catholique*

La commune dispose d'un représentant auprès du conseil de fabrique de la paroisse  
catholique. Il appartient au conseil municipal de désigner ce représentant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

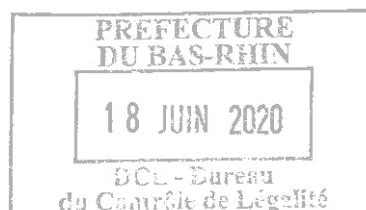
DECIDE à l'unanimité de procéder à la présente désignation sans recourir au scrutin secret.

DESIGNE M. Bernard SAETTLER en tant que représentant titulaire et M. Guillaume  
GRIMMER en tant que membre suppléant.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Cécile DELATTRE



COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
29

Conseillers en  
fonction :  
29

Conseillers  
présents :  
29

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 8 juin 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

***7/ Désignation des membres du conseil municipal dans les instances  
externes : Aasbr, Clect, Oscal, représentant des propriétés communales,  
paroisse catholique, commission de contrôle des listes électorales***

***f) Désignation de membres du conseil municipal à la commission de contrôle des listes  
électorales***

Les commissions de contrôle des listes électorales se réunissent au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième jour et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

Outre veiller à la régularité des listes électorales, les commissions sont chargées de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre des décisions de radiation ou des refus d'inscription sur les listes prises par le Maire à leur encontre et procéder à des inscriptions ou radiations de personnes omises ou indûment inscrites.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au dernier renouvellement du conseil municipal, les commissions sont composées de :

- 3 conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,
- 2 conseillers appartenant à la liste arrivée en deuxième position.

La désignation des conseillers est à effectuer dans l'ordre des élus de chaque liste parmi ceux étant prêts à participer aux travaux de la commission. Précision est ici faite que ne peuvent siéger au sein de la commission le Maire, adjoints ou conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. Les membres des commissions sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à la présente désignation sans recourir au scrutin secret.

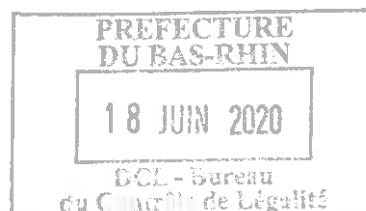
DESIGNE en qualité de membres de la commission de contrôle des listes électorales :

1. M. Guillaume GRIMMER,
2. Mme Elisabeth TAGLANG,
3. M. Denis SCHANN,
4. Mme Nadjoua DJELLAT,
5. M. Thierry MOSSER.



Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Cécile DELATTRE



COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
29

Conseillers en  
fonction :  
29

Conseillers  
présents :  
29

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 8 juin 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**7/ Désignation des membres du conseil municipal dans les instances  
externes : Aasbr, Clect, Oscal, représentant des propriétés communales,  
paroisse catholique, commission de contrôle des listes électorales**

*g/ Désignation d'un membre du conseil municipal en tant que « correspondant défense »*

Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE en qualité de « correspondant défense » : M. Guillaume GRIMMER.



Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Cécile DELATTRE

